



DUREE DE LA DEMARCHE : 30 MN

DELAI DE DELIVRANCE : ENTRE 1 SEMAINE A 1 MOIS EN MOYENNE

ATTENTION ! EN PERIODE ESTIVAL, CE DELAI EST > 1 MOIS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Ce titre est un document d'identité et de voyage. Il est obligatoire, même pour un mineur, de détenir un titre d'identité pour voyager et effectuer certaines démarches administratives.

La carte d'identité non biométrique a une durée de validité de 15 ans pour les personnes majeures et de 10 ans pour les mineurs.

Les nouvelles cartes d'identité biométriques ont, quant à elle, une validité de 10 ans pour les personnes majeures et les mineurs.

POUR QUI ?

Toute personne mineure ou majeure de nationalité française, domiciliée ou non à Noisy-le-roi.

La présence du mineur de 12 ans et + (accompagné d'un de ses parents) est obligatoire lors de la demande et de la remise.

QUAND ?

Tout au long de l'année pour une première demande ou en cas de perte ou de vol.

Pour le cas d'un renouvellement (voir l'encart ci-dessous), 2 cas de figure :

Vous êtes majeurs et votre CNI est valide. Elle vous a été délivrée entre 2004 et 2013.	En 2014, la durée de validité est passée de 10 à 15 ans. Les CNI émises entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 sont donc périmées au bout de 10 ans mais leur validité a été prolongée automatiquement de 5 ans.
CNI délivrée à partir de 2014	Validité de 15 ans

Vous pouvez demander le renouvellement de votre CNI l'année qui précède sa date d'expiration

Par conséquent, aucune demande de renouvellement anticipée de CNI ne sera acceptée sauf :

- ☞ En cas de **perte** ou de **vol**
- ☞ Pour un **voyage à l'étranger** (apporter un justificatif) **SI** votre CNI vous a été délivré entre 2004 et 2013 **ET SI** vous ne disposez pas d'un passeport valide.
- ☞ **Si vous le souhaitez, en cas de changement d'adresse**

COMMENT ?

Etape 1 : Prendre rendez-vous sur le site internet de la mairie ou appeler le standard téléphonique

Etape 2 : Effectuer votre pré-demande sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/>

Etape 3 : Se présenter à la mairie de Noisy-le-Roi, en apportant les pièces nécessaires (Cf. ci-dessous, originales et photocopie)

Pour les mineurs, la pièce d'identité du parent demandeur doit être présentée.

PIECES A FOURNIR

1^{ère} DEMANDE DE CNI

SI PASSEPORT est valide OU périmé depuis moins de 5 ans :

- Photo d'identité < 6 mois
- Passeport en cours de validité ou expirée depuis moins de 5 ans
- Justificatif de domicile < 1 an
- Numéro de la pré-demande ou formulaire

SI VOTRE PASSEPORT est Périmé depuis plus de 5 ans OU si vous n'avez pas de passeport :

Service Etat Civil

37 rue André Le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi
01 30 80 08 30

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h



VOS DÉMARCHES

MISE A JOUR ETAT-CIVIL/13 SEPTEMBRE 2022

- Photo d'identité < 6 mois
- Justificatif de domicile < 1 an
- Copie d'un acte de naissance < 3 mois
- Numéro de la pré-demande ou formulaire

RENOUVELLEMENT DE CNI PERIMEE > 5 ANS

Pour connaître les cas où le renouvellement est possible et les conditions, cf. la rubrique ci-dessus « QUAND ? »

SI VOUS AVEZ UN PASSEPORT en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans :

- Photo d'identité < 6 mois
- Justificatif de domicile < 1 an
- Passeport et CNI
- Numéro de la pré-demande ou formulaire

SI VOTRE PASSEPORTS est périmée depuis plus de 5 ans OU que vous n'avez pas de passeport :

- Photo d'identité < 6 mois
- CNI
- Justificatif de domicile < 1 an
- Copie d'un acte de naissance < 3 mois
- Numéro de la pré-demande ou formulaire

RENOUVELLEMENT EN CAS DE PERTE OU DE VOL

Pour connaître les cas où le renouvellement est possible et les conditions, cf. la rubrique ci-dessus « QUAND ? »

- Photo d'identité < 6 mois
- Justificatif de domicile < 1 an
- Passeport en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans
- Si passeport périmé > 5 ans ou absence de passeport, copie d'un acte de naissance < 3 mois
- Numéro de la pré-demande ou formulaire + timbre fiscal
- Déclaration de perte (en mairie) ou de vol (gendarmerie/commissariat)

INFORMATION SUR LE NOM D'USAGE

Toute personne majeure ou mineure peut, s'il le souhaite, utiliser dans la vie quotidienne, auprès d'organismes privés ou publics, un nom d'usage, qui **ne remplace pas** le nom de famille indiqué sur les actes d'état civil. Il peut être inscrit sur une pièce d'identité.

Pour les personnes majeures : Outre l'adjonction, la substitution du nom de l'autre parent ou l'interversion de l'ordre des noms sont permises. Lorsqu'un parent, ou les deux, portent eux-mêmes un nom double, l'adjonction est possible dans la limite d'un seul nom par parent, de même qu'il est possible de ne porter qu'une partie de l'un ou de l'autre de ces doubles noms.

Pour les enfants mineurs : Le parent qui exerce conjointement l'autorité parentale et qui n'a pas transmis son nom peut adjoindre son nom, à titre d'usage, à celui de l'enfant mineur sans l'accord de l'autre parent, à condition de l'en informer préalablement et en temps utile. Si l'enfant a plus de 13 ans, son accord est nécessaire.

Vous pouvez effectuer ce rajout ou ce changement en renseignant la rubrique deuxième nom sur le formulaire ou la pré-demande de papiers d'identité.

Document à fournir : Accord parental des 2 parents relatif au nom d'usage de l'enfant mineur + Déclaration sur l'honneur du parent qui fait seul la demande relative au nom d'usage de l'enfant mineur + modèle de consentement du mineur de plus de 13 ans.

COÛTS

La démarche est gratuite pour le cas d'une première demande ou d'un renouvellement (à condition de présenter l'ancienne carte). Dans le cas du vol ou de la perte de votre CNI, vous devrez vous acquitter de la somme de 25€ soit directement lors de votre pré-demande soit, en cliquant ici : timbres.impots.gouv.fr

LIENS UTILES

Service Etat Civil

37 rue André Le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi
01 30 80 08 30

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h

VOS DÉMARCHES

MISE A JOUR ETAT-CIVIL/13 SEPTEMBRE 2022

- > En savoir plus sur le [passeport](#)
- > En cas de [perte](#) ou de [vol](#)

MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER ...

PASSEPORT/CNI

QUALITE

- Photo nette
- Sans pliure
- Ni trace

DIMENSIONS

- Taille de la photo : 3,5 cm (largeur) 4,5 cm (hauteur)
- Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80 % de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)

CONTRASTES

- Pas de surexposition ni sous-exposition
- Pas d'ombre
- Contrastes corrects

COULEURS

- Fond uni
- Couleur claire mais pas de fond blanc

EXPRESSION

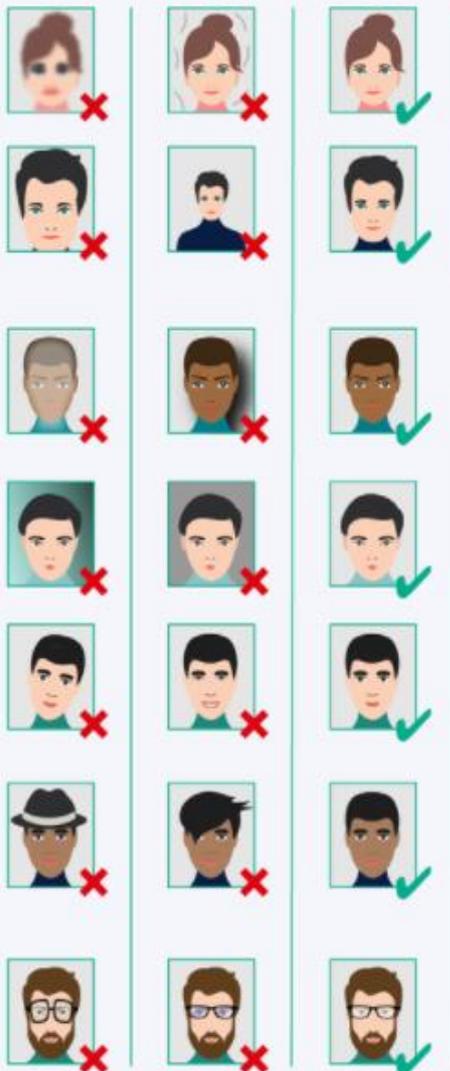
- Tête droite et regard face à l'objectif
- Expression neutre
- Bouche fermée
- Yeux visibles et ouverts

CHEVEUX

- Tête nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou objet décoratif
- Pas de cheveux sur le visage
- Pas de frange sur les yeux
- Visage dégagé

LUNETTES

- Pas de monture épaisse
- Pas de verres teintés
- Pas de reflets sur les verres



JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Sont acceptés :

Facture d'électricité et de gaz, eau, internet, avis d'imposition, taxe foncière...

Original papier ou sortie imprimante si vous recevez vos documents par mail.

Pour les personnes majeures hébergées chez leurs parents ou par une tierce personne, merci d'apporter :

- Le justificatif de domicile
- La carte d'identité de l'hébergeant,
- Une attestation d'hébergement

Pour les mineurs,

- Si les parents sont divorcés/séparés, le jugement de divorce/séparation
- Si l'enfant est en garde alternée, le jugement de divorce/séparation + un justificatif de domicile de l'autre parent
- CNI du parent demandeur

NOM D'USAGE : PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES A FOURNIR

Les femmes souhaitant **AJOUTER** pour la 1^{ère} fois leur nom d'épouse, doivent fournir un **ACTE DE MARIAGE** de moins de 3 mois.

Les femmes divorcées souhaitant **CONSERVER** leur nom d'épouse doivent fournir le **JUGEMENT DE DIVORCE**.

Les femmes veuves devront fournir un **ACTE DE DECES**.



Toutes photos datant de plus de 6 mois et non conformes aux conditions ci-dessus présentées entrainera un rejet de la demande

Délais d'instruction de la préfecture :

Septembre à novembre : 2 à 3 semaines
Décembre à mars : 4 à 5 semaines
Avril à août : 6 à 8 semaines

Service Etat Civil

37 rue André Le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi
01 30 80 08 30

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h

VOS DÉMARCHES

MISE A JOUR ETAT-CIVIL/13 SEPTEMBRE 2022



Service Etat Civil
37 rue André Le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi
01 30 80 08 30

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h

